

## **Arrêté portant délégation de fonctions (et de signature) à Monsieur Jean-Daniel LECOURT, adjoint**

Madame le Maire de la Commune de MOULINS EN BESSIN;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 portant élection du Maire.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du Maire aux adjoints au Maire.

Considérant que Monsieur Jean-Daniel LECOURT a été élu 1<sup>er</sup> Adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice du 1<sup>er</sup> Adjoint,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

Il est donné délégation de fonction et de signature sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire à Monsieur Jean-Daniel LECOURT, adjoint pour exercer les attributions suivantes :

#### **FINANCES / MARCHÉS PUBLICS**

- Confection des budgets communaux
- Gestion des dépenses et recettes communales
- Analyse comptable
- Elaboration et signature de documents ayant trait à un marché public

#### **CADRE DE VIE / PATRIMOINE COMMUNAL / ENVIRONNEMENT**

- Entretien des espaces verts
- Entretien des cimetières
- Entretien de la voirie : balayage, curage, etc...
- Maintenance des bâtiments communaux
- Conservation des haies
- Entretien du réseau des eaux pluviales

#### **Article 2**

La date de prise de fonction est le 27 mai 2020.

#### **Article 3**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes administratifs de la commune et adressé au représentant de l'Etat dans le département pour visa et à Monsieur le Trésorier. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Moulins-en-Bessin, le 23 JUN 2020

**L'Adjoint au Maire**  
Jean-Daniel LECOURT

Notifié le : 23 JUN 2020

Signature



Madame le Maire,  
Véronique GAUMIERD

